

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 1^{er} juillet 2025

Publié le 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 10 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni au siège de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 23 mai à 14h00 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) pouvoir à M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),

Date de la convocation : JEUDI 19 JUIN 2025

Secrétaire de séance : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU)

D2025-18 – Affectation des résultats 2024 et Budget supplémentaire 2025

Le résultat comptable de l'exercice 2024 s'élève à 10 793 238,39 € répartis comme suit :

- Excédent de fonctionnement 15 187 809,27 €
- Déficit d'investissement 4 394 570,88 € (hors restes à réaliser)

En tenant compte des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'établit à 41 031 843,85 €.

Le tableau suivant permet de constater la formation des résultats comptables.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'année	87 996 259,96 €	41 230 117,88 €	129 226 377,84 €
Dépenses de l'année	72 808 450,69 €	45 624 688,76 €	118 433 139,45 €
Résultat de l'année	15 187 809,27 €	-4 394 570,88 €	10 793 238,39 €
Reprise résultat antérieur	25 844 034,58 €	964 218,20 €	26 808 252,78 €
Résultat total	41 031 843,85 €	-3 430 352,68 €	37 601 491,17 €
RAR recettes		1 952 531,86 €	1 952 531,86 €
RAR dépenses		934 708,75 €	934 708,75 €
Résultats RAR		1 017 823,11 €	1 017 823,11 €
Résultat final après RAR	41 031 843,85 €	-2 412 529,57 €	38 619 314,28 €
Dont affectation	2 412 529,57 €		
Dont report à nouveau	38 619 314,28 €		

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'affecter 2 412 529,57 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement.

Ainsi, compte tenu de cette affectation, le résultat total à reprendre et à reporter en 2025 en section de fonctionnement s'établit à 38 619 314,28 €.

Le Budget primitif 2025, élaboré dans l'esprit des orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat le 14 novembre 2024 tient compte des éléments précédemment soumis à l'approbation du Comité Syndical :

- Tableau des effectifs
- Grille des contributions mutualisées (HT)
- AP/CP

Il convient d'y ajouter l'affectation du résultat 2024.

Les modifications suivantes sont apportées au Budget Primitif 2025 :

- Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté est inscrit à la ligne budgétaire D 001 (déficit)
- La reprise des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2024) ne nécessite pas de besoin de financement
- Le résultat de la section de fonctionnement reporté (après affectation), toujours excédentaire, couvre en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, et permet ensuite de réajuster les crédits en section de fonctionnement.

Le tableau suivant permet de retracer les modifications apportées au Budget Primitif tout en faisant apparaître le respect de la règle de l'équilibre pour chaque section.

SYNDICAT MIXTE DECOSET - BUDGET	Budget Supplémentaire - 2025
--	-------------------------------------

<i>Designation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
FONCTIONNEMENT		
Compte 66111 - intérêts de la dette	161 000,00 €	
Compte 7088 - vente électricité et chaleur		- 1 771 000,00 €
Compte 611 - exploitation des UVE	285 000,00 €	
Compte 706888 - Recettes exceptionnelles OFC		4 550 000,00 €
Compte 6227 - contentieux Tonon	100 000,00 €	
Compte 6815 - ajustement provision CET	29 563,00 €	
Compte 7815 - reprise sur provision CET		24 579,00 €
R 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		38 619 314,28 €
D 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 847 330,28 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	41 422 893,28 €	41 422 893,28 €
INVESTISSEMENT		
R 021 - VIREMENT DEPUIS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 847 330,28 €
D 001 - SOLDE D EXECUTION	3 430 352,68 €	
R 1068 - EXCEDENTS FCT CAPITALISES		2 412 529,57 €
C 15 - PROVISIONS CET		29 563,00 €
Compte 1542 - reprise sur provision CET	24 579,00 €	

1641 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	121 000,00 €	-	25 833 724,02 €
Report des restes à réaliser	934 708,75 €		1 952 531,86 €
OPERATION 13 - C 2317 - SETMI RENOVATION	5 000 000,00 €		
OPERATION 27 - C 2313- CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	9 564 121,00 €		
OPERATION 3000 - C 21351 - TRAVAUX PARC DECHETERIES	150 000,00 €		
OPERATION 3009 - C 21351 - PLAISANCE OBSERVATOIRE	110 000,00 €		
OPERATION 3102 - C 2313 -AGRANDISSEMENT FRONTON	73 469,26 €		
CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations			
TOTAL INVESTISSEMENT	19 408 230,69 €		19 408 230,69 €

En section de fonctionnement, les principales modifications sont :

- Réajustement des intérêts de la dette en fonction des derniers emprunts mobilisés
- Réajustement des coûts de traitement des déchets incinérés (révision des prix trimestrielle dans le cadre de la nouvelle délégation de service public avec +5,5% dès le premier trimestre 2025 par rapport aux prévisions budgétaires + réajustement des tonnages TVI des déchèteries)
- Remboursement partiel de l'indemnité versée par les époux Tonon à Decoset suite au jugement rendu lors du contentieux en appel
- Réajustement des crédits budgétaires pour la provision CET (comptes épargne temps) : 15 000 € initialement prévus au Budget primitif 2025 pour l'ajustement de la provision 2024 ; ajustement de la provision arrêtée à 44 563 € ; soit +29 563 € supplémentaires au Budget supplémentaire
- Inscription des crédits nécessaires à la reprise de provision CET arrêtée à 24 579 € au titre de l'année 2024
- Virement d'excédents à la section d'investissement
- Réajustement à la baisse des recettes liées à la vente d'électricité et de chaleur sur les 2 unités de valorisation énergétique (prix de vente de l'électricité réévalué à 60 €/KWh contre 65€ au BP ; quantité d'électricité réévaluée à 100 000 KWh contre 110 000 KWh au BP ; quantité de chaleur réévaluée à 280 000 MWh contre 313 000 MWh au BP)
- Inscription de recettes exceptionnelles liées aux fins de contrats des anciennes DSP

En section d'investissement, les principales modifications sont :

- Réajustement du capital de la dette en fonction des derniers emprunts mobilisés
- Réajustement des crédits de paiement des Autorisations de programme en cours suite au dernier bilan des APCP dressé qui tient compte du réalisé 2024
- Réajustement des crédits pour l'observatoire de Plaisance suite aux premières estimations des travaux

- Réajustement des crédits votés pour les travaux réalisés sur l'ensemble du parc des déchèteries en conséquence des recommandations fournies par la DREAL de poser des vannes guillotines dans chacune d'elles pour répondre aux normes environnementales en cas d'inondations.

Vu le CGCT notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat ;

Vu la délibération n° D2024-46 du 16 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif 2025 (décision modificative n°1) ;

Considérant que l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires nécessite l'établissement d'un Budget Supplémentaire ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au Budget Supplémentaire 2025 les résultats apparaissant au Compte Administratif de 2024 de la manière suivante :

Report du déficit d'investissement	compte D 001	3 430 352,68 €
Couverture du besoin de financement des investissements	compte R 1068	2 412 529,57 €
Résultat reporté de fonctionnement	compte R 002	38 619 314,28 €

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire de 2025 équilibré en recettes et dépenses comme précisé ci-avant :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses	116 786 523,28 € HT
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses	89 366 187,49 € HT
Total du Budget équilibré 2025 en recettes et dépenses	206 152 710,77 € HT

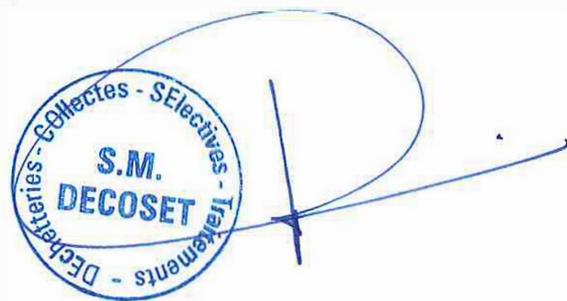
Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance

M. BOUCHE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	2	1	3
Votants	3	1	4
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	6	2	8
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	6	2	8